



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
28 MAI 2019**

- PRÉSENTS** : Mme C. DUBELLY HATINGUAIS, Présidente
M. A. CHARVET, Vice-Président
M. R. PARTY, Secrétaire
Mmes M. CONRAD, B. DESPLAND et A. EPINEY
MM. F. CAL SUAREZ, Y. HOFFMANN, P. MEYLAN, F. MERLON et
B. SCHOPFER
M. P. BOUVIER, Maire
M. X. BEUCHAT, Adjoint
M. R. HUGON, Adjoint
- EXCUSÉES** : Mmes C. BAILLIF et A. BRUHIN

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00.

1. PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DE LA MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL PAR URBAPLAN

M. Beuchat présente M. Piazza du bureau Urbaplan qui précise que la mise à jour du PDCom se fait conjointement avec Citec pour la partie « circulation - chemins pédestres » et avec « Amstein + Walthert » pour celle concernant « l'énergie ».

En préambule, M. Piazza indique que suite à l'entrée en vigueur du PDCn Genève 2030 ainsi que de la mise à jour du projet d'agglomération Grand-Genève, toutes les communes ont l'obligation de réviser leur PDCom.

En effet, l'évolution et l'entrée en vigueur d'autres planifications directrices supérieures (notamment le plan directeur des gravières, l'inventaire des surfaces d'assèchement, le plan directeur des transports collectifs, le concept cantonal de l'environnement, le plan d'action du réseau routier, ...), induisent de nouvelles exigences. Conformément à la directive sur les PDCom de 2^{ème} génération, il est donc nécessaire d'établir :

- un plan directeur des énergies comportant une feuille de route de la politique énergétique communale avec objectifs, axes directeurs, principales mesures ainsi qu'indicateurs de suivi;
- des prévisions scolaires;
- une planification de l'espace rural.

Les variations du contexte général imposent également de mettre à jour, de préciser ou réorienter certaines options du PDCom actuel, entre autres les fiches de mesures ci-dessous :

- 3-3 - route de contournement;
- 3-4 - espace de détente, de loisirs et découverte au Longet;
- 7-1 - gestion de l'énergie.

Parties intégrantes de cette mise à jour, la définition des priorités communales et l'établissement d'une cohérence entre ces différents points afin d'avoir une vision et des objectifs clairs :

- préserver le patrimoine naturel et bâti définissant l'identité villageoise de la Commune;
- maintenir et valoriser le « cœur vert » du village (Parc Tilia) dans une logique de parc communal favorisant les interactions sociales et la socialisation;
- affirmer la vocation de village au sein de l'agglomération genevoise;
- préserver et affirmer le caractère résidentiel et rural de la Commune tout en favorisant l'implantation de services de proximité;
- répondre à la diversité des demandes en logements et favoriser la mixité sociale et générationnelle au sein du village;
- valoriser la production agricole de proximité (grandes cultures, élevage, vignes);
- préserver l'espace rural et garantir une bonne cohabitation entre tous les usages (agriculture, nature, loisirs, gravières...);
- renforcer la diversité des milieux naturels et la biodiversité;
- valoriser les bords du Rhône avec des aménagements permettant des usages différenciés (détente, sports, loisirs, ...) tout en préservant leur valeur écologique;
- limiter les nuisances liées au trafic de transit dans le village, en privilégiant la piste du report modal en amont, tout en maintenant ouverte l'option d'une route d'évitement;
- développer et sécuriser les itinéraires piétonniers et cyclables sur le territoire communal et mettre en valeur les liaisons avec la France voisine (route de Bellegarde, Via Rhôna, ...);
- planifier l'énergie, en sensibilisant et mobilisant tous les acteurs, de sorte à diminuer les consommations énergétiques, valoriser les ressources énergétiques locales et renouvelables (solaire, géothermie, biomasse), réduire la dépendance aux énergies fossiles (sortir progressivement du mazout) et limiter in fine les émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, l'identification des réserves en zone à bâtir, notamment le potentiel existant dans le village (sans extension de ladite surface) a permis d'établir les prévisions scolaires découlant sur la nécessité de deux classes supplémentaires à court/moyen terme.

Concernant les réseaux de déplacements, le rôle du PDCom est d'être un guide pour les années à venir. Il doit anticiper les changements qualitatifs et quantitatifs, tracer des perspectives d'évolution et esquisser des interventions envisageables, en partenariat évidemment avec les autorités compétentes.

Le PDCom doit donc répondre aux préoccupations suivantes :

- réduire l'utilisation de la voiture pour les déplacements à l'interne de la Commune et en échange avec le reste de l'agglomération;
- améliorer l'accès aux transports publics en soignant l'aménagement des arrêts de bus (abribus, respect normes PMR (personnes à mobilité réduite) - dans la mesure du possible) et leur accessibilité multimodale;
- développer et sécuriser les itinéraires piétonniers et cyclables (hameaux - village - gare de Chancy-Pougny).

Toujours dans le cadre des déplacements, il est précisé en outre différents objectifs.

Objectifs TIM (transport individuel motorisé)

- stopper la progression du taux de motorisation (max 0.5 voiture/habitant);
- empêcher le stationnement hors case dans les zones modérées;
- aménager une zone 20 au chemin des Carrés.

Objectifs TP (transport public)

- améliorer l'équipement des arrêts de bus pour les rendre plus attractifs et accessibles par tous;
- augmenter la cadence des lignes K et X;
- mettre à disposition une offre P+R officielle et une aire de regroupement pour les covoitureurs au terminus intermédiaire de la ligne K (douane de Pougny).

Objectifs MD (mobilité douce)

- soigner les liaisons de mobilités douces et le rabattement bus à la halte ferroviaire de Chancy-Pougny, dont l'offre RER sera améliorée à l'avenir;
- développer un réseau cyclable communal attrayant et sécurisé;
- aménager une offre en stationnement vélo suffisante et de qualité à proximité des équipements publics et des arrêts de bus;
- promouvoir activement le vélo;
- sécuriser l'itinéraire de la Via Rhôna sur le tronçon situé entre le village et la douane de Valleiry.

Globalement, les routes de contournement ne sont pas une priorité cantonale mais il est toutefois judicieux d'être outillé dans cette éventualité. Parallèlement, la Commune soutient le projet de pénétrante routière du côté de Soral (actuellement à l'étude) qui constituerait une alternative à la route de contournement de Chancy et pourrait délester le village d'une partie du trafic frontalier.

La révision du PDCom concerne encore le plan directeur des chemins pour piétons. En effet, le Canton intime aux communes de faire un plan localisé pour la réalisation des chemins piétonniers.

M. Hoffmann rejoint la séance après un exercice de pompiers.

Plusieurs fiches de mesures sont étudiées dans ce troisième volet.

Aménagement des bords du Rhône

Objectifs

- développer des liens entre le Rhône et le cœur vert du village (signalisation, cheminements sûres et continus);
- poursuivre la renaturation des rives du Rhône;
- conserver un usage agricole (pâturages boisés, vergers);
- aménager une zone de loisirs et de détente attractive dans le secteur du Longet pour diminuer la pression sur le vallon de la Laire et les Bois de Chancy;
- améliorer le chemin riverain (sentier de randonnée pédestre cantonal);
- développer des vergers / potagers pouvant bénéficier aux habitants du village.

Grande-Cour - potentiel de développement

Objectifs

- assurer un développement harmonieux du village;
- prendre en compte les besoins des différentes populations en matière de typologies de logements;

- gérer la mobilité individuelle au sein du village afin de limiter les impacts sur la route de Bellegarde et favoriser le report modal.

Charte des jardins - biodiversité dans les zones résidentielles

Objectifs

- augmenter la valeur écologique des espaces extérieurs dans le village, à travers des réalisations exemplaires et sur la base d'une implication volontaire citoyenne.

Principes

- maintien des espaces ouverts et connectés entre eux,
- plantation d'arbustes et d'arbres indigènes,
- création d'espaces entretenus de manière extensive,
- diversification des conditions de sols,
- intégration des ouvrages de gestion de l'eau à ciel ouvert dans les espaces verts,
- préservation du patrimoine existant,
- utilisation des chemins pour constituer un réseau,
- création de jardins potagers et de vergers respectant une charte écologique.

Mesures paysagères

Objectifs

- conserver et entretenir les structures existantes;
- améliorer la qualité paysagère et écologique des itinéraires de promenade.

Principes

- consultation et incitation des propriétaires et exploitants agricoles à développer des mesures paysagères,
- haies bocagères à chênes : mise en valeur des chênes par des élagages sélectifs,
- haies arbustives : plantation de haies vives pour compléter le maillage vert,
- alignements d'arbres : renouvellement / prolongement des structures existantes.,

Loisirs dans les Bois de Chancy

Objectifs

- permettre aux habitants du village de profiter d'activités de loisirs en forêt;
- favoriser une diversité des usages et des activités de loisirs (promenade, itinéraire vélos, parcours cavaliers, parcours sportif, point de vue, pique-nique, ...) dans le respect des milieux naturels;
- diminuer la pression sur les milieux naturels les plus sensibles;
- supprimer le stand de tir des Raclerets.

Gravières

La commune ne souhaite pas l'ouverture de nouvelle gravière sur son territoire.

Objectifs

- développer les projets d'extraction et de remblayage de manière globale, à l'échelle communale et régionale. Les projets ne doivent plus être autorisés les uns après les autres sans coordination d'ensemble;
- prévoir un itinéraire des camions de manière à préserver les habitants du village et des hameaux;
- limiter les nuisances (trafic, bruit, poussières, polluants atmosphériques ...);

- respecter les étapes d'exploitation définies dans les plans d'extraction, notamment la remise en culture des surfaces remblayées.

Route d'évitement

Enjeux à prendre en compte dans l'étude cantonale

- Le contournement n'a de sens que s'il permet de collecter l'ensemble des flux de transit (pas de « demi-contournement »).
- Les réflexions concernant la route d'évitement prendront en considération la proximité de nouveaux quartiers résidentiels afin de ne pas péjorer la qualité de vie de leurs habitants.
- S'assurer que les éventuelles nouvelles infrastructures routières ne favorisent pas le développement de l'urbanisation.
- Préserver les structures agricoles et les surfaces d'assolement; de même, il s'agira de limiter au maximum le morcellement des entités agricoles et les entraves d'accès aux champs.
- L'impact de la route d'évitement sur les corridors biologiques du vallon de la Laire et des Bois de Chancy doit impérativement être pris en compte et faire l'objet de mesures d'accompagnement.
- Garantir le maintien d'une liaison de mobilité douce entre le village et les Raclerets.

Sur les trois variantes envisagées en 1976, deux options restent possibles, l'une dépendant de la construction du barrage de Conflan.

Des plans ont été projetés afin de veiller à la bonne compréhension de tous les points mentionnés ci-dessus.

Plan directeur des énergies - secteurs énergétiques

Principes directeurs

- diminuer les consommations énergétiques du parc bâti;
- sortir progressivement du mazout en tirant parti des ressources renouvelables indigènes;
- renforcer le rôle de la Commune dans la transition énergétique de son territoire.

M. Piazza termine sa présentation par le calendrier envisagé pour les phases suivantes de l'étude, sous réserve d'imprévus bien entendu.

Consultation technique

- juillet - septembre 2019 : présentation à la commission d'urbanisme (CU) et à la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS)
- octobre - novembre 2019 : adaptation suite à la consultation technique
- décembre 2019 : consultation publique (30 jours) avec séance d'information publique

Validation

- mi-janvier - février 2020 : adaptation suite à la consultation publique
- dès mars 2020 : contrôle de conformité, approbation par le Conseil municipal et adoption par le Conseil d'État

Afin de compléter définitivement cette mise à jour, **M. Party** s'engage à se renseigner auprès des habitants de Passeiry pour savoir si la modification en zone hameau est toujours souhaitée.

M. Bouvier remercie chaleureusement notre interlocuteur pour sa présentation de grande qualité.

Mme la Présidente remercie à son tour M. Piazza qui quitte la séance et enchaîne par le point 2.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 8 oui et 2 abstentions.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Sortie du Conseil municipal

Mme la Présidente annonce que la date initialement projetée (22 juin) n'a remporté que très peu de suffrages et dès lors l'événement a été annulé. Un repas sera organisé en automne et une sortie sur un voire deux jours pourrait être envisagée en fin de législature. **Mme la Présidente** encourage les Conseillers(ères) municipaux(ales) à lui faire part de leurs idées.

L'organisation sera gérée conjointement par Mme Spencer et le bureau du Conseil municipal. Un courriel sera envoyé pour enregistrer les avis de chacun. **Mme la Présidente** leur saurait gré d'y répondre rapidement et remercie sincèrement Mme Spencer pour son aide dans cette démarche.

b) Conseil municipal du 11 juin 2019

Mme la Présidente souhaite que la prochaine séance débute à 19h30 puisqu'elle sera suivie d'une collation, ce qui est validé par l'ensemble du Conseil municipal.

4. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Immeuble communal - route de Bellegarde 18, 20 et 22

M. Bouvier rappelle que le budget, les rocadés, les délais, les aides pour les déménagements ont été respectés. Ceci étant, malgré la générosité de la Commune et une lettre de remerciement, un courrier de l'ASLOCA est parvenu à la Mairie, bon nombre de locataires ayant entamé une procédure de remboursement des loyers pendant les travaux.

La Régie se charge de cette affaire et une locataire a d'ores et déjà accepté l'offre transmise en ce sens.

M. Bouvier manifeste une certaine déception quant à l'attitude des habitants.

b) Gravières

M. Bouvier indique que des sondages ont été effectués à l'entrée de Chancy pour l'extraction de gravier. Une demande a été reçue pour accéder aux champs par le chemin des Bouveries. La Commune a refusé l'accès via des parcelles communales et aucun parking n'a été proposé pour les engins de chantier.

Un courrier a parallèlement été envoyé au Canton afin de lui demander de ne pas ouvrir de gravières sur la commune de Chancy tant que celles d'Eaumorte et de Bernex étaient en activité.

c) Police

M. Bouvier fait part des statistiques reçues par la police de proximité :

2017	:	9 cambriolages
2018	:	16 cambriolages
2019	:	12 vols et 3 cambriolages

Il semblerait donc que les vols diminuent légèrement en bordure de frontière.

d) Festival Country 3^{ème} édition

M. Bouvier communique qu'un repas de soutien est organisé le 11 juillet en faveur des enfants malades en partenariat avec l'hôpital des enfants. Il souhaite qu'un maximum de Conseillers(ères) municipaux(ales) soient présents et indique que la Commune les invite volontiers.

e) Soirée « Alcool et si nous en parlions »

M. Hugon mentionne le succès de cette soirée, malgré le peu de participation compte tenu des mailings envoyés dans chaque commune de la Champagne. Il rappelle que les animations étaient assurées par la FEGPA (Fédération Genevoise pour la prévention de l'alcoolisme traitant notamment du cannabis) et le TCS (Touring Club Suisse). Les cocktails sans alcool et le buffet ont été confectionnés par les jeunes du LAL et du LGA.

f) « Lily et le coffre interdit »

M. Hugon indique une bonne participation malgré la sortie de l'école organisée par l'APE le même jour qui a grandement fatigué les plus petits.

g) 45 ans du GSC et 5 ans du Brunch

M. Hugon informe les Conseillers(ères) municipaux(ales) que finalement passablement de personnes se sont déplacées. D'autres communes étaient représentées en force vu le nombre de participants.

h) Fête du parascolaire du 7 juin 2019

M. Hugon explique que la fête est intercommunale (Avully, Avusy et Chancy). Les enfants seront amenés en car à Avusy.

i) Réseau Swisscom dopé d'ici 2020

M. Hugon indique que Swisscom va investir CHF 750'000.-- dans le développement de son infrastructure sur la Commune. Les débits à disposition pour les données seront sensiblement améliorés pour tous les habitants. Un formulaire sera accessible sur le site internet de Swisscom. Il permettra de tester le débit actuel et son évolution pour chacun. Dès que le lien sera effectif, il sera posté sur le site de la Commune.

M. Party signale par ailleurs que le générateur de l'antenne Sunrise à Passeiry a pris feu.

M. Hugon termine en stipulant que la Commune n'a pas donné suite à la demande de Swisscom souhaitant un emplacement pour la pose d'une antenne 5G.

5. RAPPORT DE COMMISSION**a) Rapport de la commission des finances du 11 avril 2019**

Mme la Présidente passe la parole à **M. Charvet**, Président de la commission des finances.

M. Charvet remercie vivement Mme Spencer pour son travail conséquent et précis effectué sur le rapport.

Il résume ensuite les soucis que la Commune a eus avec la mandataire communale notamment pour l'établissement des différents tableaux à établir pour la séance.

Il souligne que l'exercice s'est déroulé comme attendu, les investissements connus ont été maintenus et il n'y a eu aucune surprise. Il n'a d'ailleurs pas de remarque particulière et reste bien évidemment à disposition pour donner des informations supplémentaires si nécessaires.

L'exercice est positif, notamment grâce aux transferts de certains objets du patrimoine administratif au patrimoine financier, ce qui a généré un profit conséquent. Les revenus fiscaux sont plutôt supérieurs à ce qui était attendu mais la commission est restée prudente quant aux investissements à venir.

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques particulières sur le rapport et remercie les personnes ayant participé à cette séance. Les Conseillers(ères) municipaux(ales) ne font aucune observation.

6. PROJET DE DÉLIBÉRATIONS

a) Proposition relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

M. Bouvier complète les dires de M. Charvet au sujet de la mandataire. Mme Spencer et lui-même tiennent tout particulièrement à remercier M. Gimmi (GAS), M. Pierroz (SFER) et Mme Santos (Service des affaires communales) pour leur soutien et leur efficacité lors de la préparation des documents comptables.

Il précise que les finances de la Commune sont saines et montrent un boni de CHF 1.9 million grâce à un exécutif consciencieux et une excellente collaboration durant toute cette année.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** soumet au vote le projet de délibération dans son entier sans le lire.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

7. ÉLECTIONS

a) Élection d'un(e) nouveau(elle) Vice-Président(e) de la commission des affaires sociales, sports et loisirs

Suite à l'élection à la présidence de **M. Cal Suarez**, **M. Charvet** propose **Mme Epiney** pour reprendre ce poste.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

Mme Epiney est élue Vice-Présidente à l'unanimité, soit par 11 oui.

Il est pris acte de cette élection.

b) Élection du bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020

M. Meylan propose que **Mme Dubelly Hatinguais** poursuive sa tâche en tant que Présidente du Conseil municipal.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

Mme Dubelly Hatinguais est élue Présidente du Conseil municipal par 10 oui et 1 abstention.

Il est pris acte de cette élection.

M. Meylan propose de maintenir **M. Charvet** au poste de Vice-Président.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

M. Charvet est élu Vice-Président du Conseil municipal par 10 oui et 1 abstention.

Il est pris acte de cette élection.

M. Schopfer propose la réélection de **M. Party** pour le poste de Secrétaire.

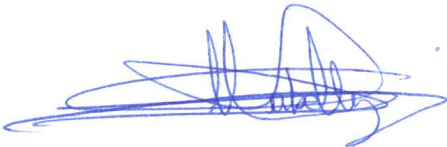
Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

M. Party est élu Secrétaire par 10 oui et 1 abstention.

Il est pris acte de cette élection.

Mme la Présidente tient à remercier les membres du Conseil municipal et l'Exécutif pour ce vote de confiance.

Mme la Présidente lève la séance à 21h35.



La Présidente du Conseil municipal
Chantal Dubelly Hatinguais



Le Secrétaire du Conseil municipal
Raphaël Party



La Secrétaire
Joëlle Noverraz